



Lasne Nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"
B. 001-2326233-55

Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. : 02/ 633 30 24

COUTURE-SAINT-GERMAIN SE BAT

La menace qui pèse sur ce village est toujours présente.

Un vigoureux et efficace Comité de quartier, que notre association Lasne Nature appuie de toutes ses forces, s'est, on le sait, élevé depuis six mois contre un projet de nature à mettre à mal un environnement semi-rural dont jouissent tant les habitants locaux que les promeneurs.

Il s'agit du projet de construction d'un ensemble groupé d'habitations, comprenant notamment 53 logements, rue du Village à Couture-St-Germain.



Depuis fin mai 1998, moment où, notamment par notre bulletin précédent, nos lecteurs ont pu apprendre quels problèmes étaient soulevés par ce projet, que s'est-il passé ?

Comme nous l'annonçons, Lasne Nature a introduit une réclamation (un dossier illustré, de 33 pages) dans le cadre de l'enquête publique ouverte à la réception de l'étude d'incidences sur l'environnement à laquelle la Commune avait astreint le demandeur de permis de bâtir.

Nos lecteurs connaissent les arguments que nous avons fait valoir, nous les avons abondamment exposés dans

notre bulletin.

Nous avons été loin d'être seuls à réclamer : la Commune a enregistré **538 réclamations écrites** (538 !), déposées valablement au cours de l'enquête publique. Aussi, conformément à l'Arrêté d'exécution du Décret organisant le système d'évaluation des incidences des projets sur l'environnement en Région wallonne, qui prévoit le cas où il y a plus de 25 réclamants, une réunion, dite de concertation, a-t-elle dû être organisée par la Commune, pour mettre en présence un nombre limité de représentants de l'autorité, des réclamants et du demandeur de permis.

LES ÉCLAIRCISSEMENTS OBTENUS

Cette réunion s'est tenue le 23 juin, en public. Il ne fallait pas en attendre qu'un consensus s'établisse jamais entre demandeurs et réclamants. Toutefois, sur certains points, des éclaircissements ont pu être apportés

en cours de séance à propos des intentions de la Société "Le Chêne Saint-Germain", notamment en ce qui concerne le caractère public ou privé

Suite en page 2

AGENDA en page 12

LE MARTINET NOIR, ce méconnu

Les Cercles des Naturalistes de Belgique (CNB) viennent de publier un fascicule illustré consacré au martinet noir.

Ce beau travail est l'oeuvre de l'ornithologue passionné qu'est Stéphane Tombeur qui a étudié en profondeur les moeurs de cet étrange oiseau que plus d'un confondent avec l'hirondelle.

L'ouvrage est illustré de nombreuses photos dues à Damien Hubaut que nous avons à plusieurs reprises invité à nous présenter ses reportages photographiques, mais aussi de schémas et de dessins divers.

Ce document a été entièrement réalisé au Centre Marie-Victorin à Vierves-sur-Viroin où, d'autre part, S. Tombeur a construit, avec l'aide technique du personnel, de nombreux nichoirs.

Bien que présentant de multiples similitudes, hirondelles et martinets ne sont pas apparentés.



Photo de Damien Hubaut

Nous ne tenterons pas de donner ici un compte rendu détaillé de cette étude mais nous nous contenterons de signaler quelques caractéristiques de cet infatigable voyageur. En effet, il ne reste chez nous que pour nicher et élever ses petits (il construit son nid avec des matériaux portés par le vent qu'il colle ensuite avec sa salive) avant de repartir début août vers le sud lointain, parcourant ainsi, rien que pour la migration près de 14.000 km. Il a une vie essentiellement aérienne. Ne se posant que pour s'accoupler et nicher, il se nourrit en happant les

Suite en page 4



COUTURE-SAINT-GERMAIN

Suite de la 1^{ère} page

de la voirie à construire (la Société du "Chêne-Saint-Germain" renoncerait le cas échéant à la clôture du quartier).

L'auteur de l'étude d'incidences a pour sa part reconnu ne pas avoir, à l'origine, pris en compte les croisements de véhicules qui doivent, et devraient, en cas d'acceptation du projet, se faire, à certaines heures, dans l'étroite rue du Village, dont, par ailleurs il reconnaît à présent que la partie asphaltée mesure en largeur, 3 mètres et non 4.

Il a fait remarquer qu'en fait les autos disposent de 4 mètres, car (a-t-il dit, et c'est vrai) en cas de rencontre d'un autre véhicule, toutes les voitures empiètent sur les rigoles pour arriver à se croiser. Il n'a pas ajouté, et aurait dû le faire, que cela se faisait d'une façon inquiétante pour les piétons. Mais tout en ne contestant pas que les croisements posent problème, il a terminé son intervention en disant, ce qui est tout de même assez stupéfiant, qu'il maintenait la conclusion qu'on peut lire dans son étude.

Cette conclusion, nous sommes allés la relire à la p.20 de son "Résumé non technique": "Concernant la circulation automobile, l'étude montre que le projet sera responsable d'une augmentation significative du trafic notamment dans la rue du Village. L'analyse montre que le réseau routier communal sera en mesure d'absorber ce surplus de circulation sans perturbation significative".

Évidemment, une conclusion pareille est inconciliable avec celle de Lasne Nature qui, à ce propos, dans sa réclamation, introduite le 3 juin, attirait l'attention sur "l'augmentation insupportable des embarras et des dangers de la circulation rue du Village qu'entraînerait l'installation de 53 ménages de plus sur la colline de Couture-St-Germain; le risque accru de survenance d'accidents graves qui en résulterait constitue une raison primordiale de refuser le permis demandé".

L'un dit blanc, l'autre dit noir. L'autorité devra choisir de croire l'un ou l'autre. Tout ce que nous pouvons dire de plus pour l'aider à trancher, c'est qu'elle veuille voir d'un peu plus près en quoi, au dire de l'auteur de l'étude

d'incidences, "l'analyse montre que le réseau routier communal sera en mesure d'absorber le surplus de circulation sans perturbation significative". En fait, l'analyse ne montre rien du tout. Il n'y a d'ailleurs pas d'analyse. La vraie question est tout à fait subjective : combien d'accidents mortels faut-il pour qu'on puisse commen-

cer à parler de "perturbation significative" ?

La réponse à donner à cette question est et sera simplement politique.

Il en va de même de bien d'autres questions, qui ont été posées au demandeur au cours de la réunion de concertation, et auxquelles aucune réponse précise n'a été fournie.

LES ÉCLAIRCISSEMENTS ENCORE MANQUANTS

Les représentants du Comité de quartier et ceux de Lasne Nature présents à la réunion de concertation se sont relayés pour faire valoir leurs objections et pour inviter l'autre partie à préciser publiquement ses intentions. Sur aucun des points que voici l'autre partie n'a été en mesure de le faire, du moins séance tenante :

- le phasage de l'exécution des travaux;
- la méthode d'égouttage (N.B. aucune des solutions proposées dans l'étude d'incidences ne semble compatible avec le plan communal général d'égouttage) ;
- le mode et les garanties de financement ;
- le statut juridique (public ou privé) de la rue des Genêts;
- la confirmation du renoncement à l'accès par la rue Chapelle-St-Germain ;
- les mesures propres à faciliter l'acheminement des secours (N.B. le commandant des pompiers, en séance, est venu exprimer un avis négatif, sous réserve de fourniture de plus amples informations) ;
- la fixation d'un ordre de grandeur du prix de vente (N.B. pour exalter l'utilité de son projet, le promoteur, en séance, et donc, verbalement, avait usé de l'argument : " donner aux jeunes ménages ainsi qu'aux vieux l'occasion de se loger à bon compte") ;
- il a été question à un moment d'un prix de quelque 6 millions, mais la réponse, qui semblait controversée au sein même du groupe des représentants du demandeur, a été faite dans une certaine confusion et n'a pas été actée;
- le libellé exact des normes françaises sur lesquelles un des Conseils du demandeur s'appuie pour approuver l'auteur de l'étude d'incidences d'avoir écrit, à propos de la circulation rue du Village, que "la densifi-

cation du trafic aura tendance à réduire les vitesses de déplacement" (N.B. Lasne Nature avait souligné que cette affirmation conduit à un paradoxe : dans cette rue dont l'étroitesse et le caractère sinueux n'empêchent pas un nombre trop élevé de fous du volant d'y foncer à des vitesses excessives, l'augmentation des chances de tomber nez-à-nez avec un autre véhicule serait source d'une sécurité routière accrue...);

- enfin, sur le point fondamental que voici : qu'est-ce qui justifie que les règles de fond s'appliquant à une ZAD (zone d'aménagement différé), destination légale en vigueur depuis le 1er mars 1998 et remplaçant l'ancienne notion de " zone d'extension d'habitat" ne seraient pas d'application en l'occurrence ? (N.B. ce point est fondamental, parce que jadis, au contraire d'aujourd'hui, la zone en question était réservée à la construction groupée d'habitations. Le demandeur argue du fait que la demande de permis a été introduite bien avant le 1er mars...).

Peut-être l'autorité compétente acceptera-t-elle que le projet qu'elle approuverait reste entaché de tant d'incertitudes. Cela nous étonnerait, toutefois : seuls les irresponsables prennent des décisions dans le brouillard total, et tous nos ministres ne sont tout de même pas disposés à le faire, heureusement pour eux et pour nous.

Nous pensons que le demandeur, dans les prochains temps, apportera aux décideurs des compléments d'information. Au cas cependant où le seuil d'incertitude tolérable resterait dépassé (c'est le cas pour le moment nous semble-t-il), il faut s'attendre à ce que le permis soit refusé, par toutes les instances qui auront à connaître de ce projet.



COUTURE-SAINT-GERMAIN

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

Le procès-verbal de la réunion de concertation a été adressé le 2 juillet par la Commune au fonctionnaire délégué de la Région wallonne à Wavre, chargé de rédiger, à l'aide de ce PV ainsi que d'autres documents, un rapport appelé rapport d'incidences sur l'environnement (à ne pas confondre avec l'étude d'incidences). Nous attendons de lire ce rapport,

dont, en tant que membre du groupe de réclamants à la réunion de concertation, nous aurons normalement connaissance.

Selon toute vraisemblance, le rapport nous parviendra avant le 3 octobre.

Dans la suite, la Commune aura à décider de l'octroi ou du refus de permis, en motivant cette décision.

jugés par lui insuffisants, il est certain que 3 mètres le sont aussi...

Bref, clairement, et en dépit de divergences de vues quant à la qualité de l'étude d'incidences, nous sommes heureux de constater que sur un point fondamental, le CWEDD partage notre avis : au cas où le projet serait exécuté, l'augmentation de circulation à laquelle il faudrait s'attendre n'est absolument pas compatible avec l'infrastructure routière existante.

LE RAPPORT DU CWEDD

À l'issue de la séance de concertation dont nous avons rendu compte, la sensation a été provoquée par la communication du texte de l'avis émis quelques jours auparavant par le CWEDD, au sujet de l'étude d'incidences et du projet lui-même. Le CWEDD est un organisme consultatif officiel de la Région wallonne, dont les recommandations sont généralement traitées avec beaucoup d'attention par les pouvoirs publics. Le sigle désigne le Conseil Wallon de l'Environnement pour un Développement Durable.

Il n'importe. Nous retenons de cela quand même, avec beaucoup de satisfaction que si le CWEDD préconise de porter la largeur à 5 m 20 (minimum), c'est qu'il estime que la largeur de 4 m, qu'il croit être celle de la rue du Village, deviendra insuffisante en cas de réalisation du projet.

À noter que la largeur de la partie asphaltée, normalement destinée à la circulation des voitures, est non pas de 4 mètres mais de 3. Il n'est évidemment pas important d'inviter l'autorité à rectifier le chiffre sur lequel le CWEDD se base : si 4 mètres sont

Comme cette infrastructure ne pourrait être modifiée sans démolir un quart du village existant, il ne reste qu'une solution envisageable. Elle est d'amener les promoteurs de ce projet à renoncer à le réaliser à Couture-St-Germain. À la même conclusion font aboutir également plusieurs excellents autres motifs.

Il reste à espérer qu'en dernière analyse, l'autorité compétente se rendra elle aussi à cette évidence, et refusera définitivement le permis demandé. Attendons !

*Fernand DEBREYNE
section Urbanisme et Aménagement
du Territoire.*

On se serait attendu à ce que cet organisme émette de sérieuses réserves quant aux conclusions tirées par l'auteur de l'étude d'incidences. Nos lecteurs savent pourquoi, ils ont lu notre article publié il y a 3 mois dans le précédent bulletin de Lasne Nature.

Eh bien, non ! Pas du tout. L'avis du CWEDD contient un écrasant amoncellement d'éloges à l'adresse de l'auteur de l'étude d'incidences qui, on le sait, nous l'avons bien montré, ne les méritait certainement pas.

Le rapport du CWEDD, toutefois, ne manque pas d'être fort intéressant, paradoxalement grâce à une recommandation particulièrement inapplicable qu'il contient. Elle est de porter, aux frais des contribuables, à un minimum de 5 m 20 la largeur de la rue du Village.

Il faut n'être jamais venu sur les lieux — c'est évidemment le cas des membres du CWEDD — pour imaginer une solution pareille, qui nécessiterait non seulement l'expropriation mais l'abattage d'un nombre important d'habitations situées en bordure de cette rue.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE l'asbl LASNE NATURE

Jeudi 29 octobre à 20 heures.

Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinet.

À l'ordre du jour :

- 1. Rapport d'activités de l'exercice 1997-1998.**
- 2. Confirmation de la nomination du commissaire aux comptes.**
- 3. Rapport financier de l'exercice.**
- 4. Perspectives pour 1998-1999.**
- 5. Présentation des candidats aux postes d'administrateurs.**
- 6. Election du conseil d'administration (7 postes) pour la période 1998-2000.**
- 7. Divers.**
- 8. Verre de l'amitié.**

Ce texte tient lieu de convocation.

Les membres EFFECTIFS recevront une lettre personnelle au sujet de cette assemblée.

Les candidatures aux postes d'administrateurs sont à rentrer au siège de l'asbl avant le 15 octobre.

Les membres adhérents sont eux aussi les bienvenus à cette assemblée générale.

Faut-il insister sur le fait que la vie et la prospérité de Lasne Nature sont l'affaire de tous. Il est indispensable que davantage de nos membres s'impliquent, même d'une façon modeste, dans la vie de l'association.

Toutes les bonnes volontés sont attendues.

Le cercle des amis qui font vivre et fonctionner l'asbl doit s'élargir et il nous faut penser à la relève.



Le 26 juin 1998, vers 20h nous étions nombreux sur le parking de l'ancienne gare vicinale de Maransart à avoir rendez-vous avec un passionné du monde des chauves-souris, Yves Servranckx.

Dès que nous eûmes rejoint les abords de la Réserve du Ru Milhoux, les questions fusèrent : quelles espèces de chauves-souris allons-nous pouvoir observer ?

D'abord la pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ensuite la noctule (*Nyctalus noctula*), la murine à moustaches (*Myotis mystacinus*), la murine de Daubenton (*Myotis daubentonii*) au-dessus de l'étang et plus tard dans la nuit la sérotine commune (*Eptesicus serotinus*).

Quel est le nombre de chauves-souris en Belgique ?

Si plusieurs études sont actuellement en cours, aucun recensement complet de ces mammifères appartenant à l'ordre des chiroptères (kheir, main et pteron, aile) n'existe à présent en dehors des recensements hivernaux. Un atlas complet sera disponible dans quelques années. Quant au nombre d'espèces, 18 au total volent au-dessus de notre territoire.

De quoi se nourrissent-elles ?

Principalement d'insectes. En général elles avalent l'équivalent de la moitié de leur poids corporel chaque nuit et en fin de période de chasse estivale jusqu'à leur propre poids ce qui représente +/- 800 insectes par nuit. On comprend ainsi la menace que constitue pour elle l'emploi d'insecticides et autres pesticides.

A la question, que faire lorsqu'on découvre une chauve-souris dans son grenier ou dans quelque fissure ou encore lorsqu'on observe le passage régulier de l'une d'entre elles, la réponse fut claire : former le 02 / 652.15.03. (vous serez ainsi en contact avec Monsieur Servranckx).

Notre guide nous précisa également qu'elles n'attaquent pas l'homme, ne mangent pas le bois ni les matériaux isolants et ne font pas de nids. En effet, elles se regroupent dans un gîte qui est un site préétabli et accepté comme tel : le gîte n'est ni construit ni modifié par elle. Un site d'hibernation peut rassembler une dizaine à plusieurs centaines d'individus. Si le chiffre impressionne, les chauves-souris ne sont pourtant pas

À LA DÉCOUVERTE DES CHAUVES- SOURIS

dangereuses ou agressives envers l'homme. Capables de mordre si elles sont dérangées, menacées ou manipulées par celui-ci, elles ne s'attaqueront jamais volontairement à l'être humain. Et pour répondre à une question soulevée par un de nos membres relativement au comportement des vampires, espèce vivant en Amérique tropicale, et que les médias continuent à présenter comme redoutable, Monsieur Servranckx insistera sur le fait que si ceux-ci sont capables de percer la peau des bestiaux (ou de l'homme dans des situations particulières) et de lécher le sang qui s'écoule, ce prélèvement est minime et généralement indolore. Ils peuvent toutefois transmettre la rage.

Notre guide nous raconta aussi comment, afin de vérifier la croyance selon laquelle les chauves-souris s'accrocheraient aux longs cheveux des femmes, il avait procédé. Après s'être préalablement laissé pousser les cheveux et calculé minutieusement la trajectoire empruntée par une chauve-souris, il avait volontairement levé la tête à l'instant précis de son passage. La chauve-souris se heurtant ainsi involontairement à une chevelure humaine et voulant s'en libérer s'y était malheureusement mêlée davantage si bien que pour lui rendre la liberté, notre guide n'hésita pas, à l'aide d'une paire de ciseaux de couper ses longs cheveux.

Voilà comment Monsieur Servranckx voudrait nous apprendre qu'elles sont inoffensives et que la conservation de ces animaux passe par une meilleure connaissance de leur comportement.

Mais comment pouvoir les identifier ? Sur base de plusieurs critères morphologique : la taille, (ce qui permet de déterminer si on est en présence d'une petite ou d'une grande espèce), la forme caudale, le contraste du pelage dorso-ventral et conjointement par l'écoute via un détecteur d'ultrasons, du type et de la fréquence des ultrasons qu'elles émettent pour communiquer entre-elles, se diriger et détecter leurs proies. En effet, l'émission d'ultrasons dans l'espace aérien (par la bouche pour la plupart des espèces) permet à la chauve-souris de définir avec précision sa situation dans son environnement ainsi que le repérage et la nature des insectes détectés.

L'émission et la réception des ultrasons par les chauves-souris constituent un système de sonar très sophistiqué appelé écholocation. Dernière précision : les chauves-souris ne sont pas aveugles, leur vision est mieux adaptée à la visibilité nocturne que la nôtre.

Aussi, après que Monsieur Servranckx eut branché son détecteur d'ultrasons, attendions-nous attentifs et curieux près de l'étang qu'une demoiselle de la nuit partie chasser survole son territoire de prédilection.

Vers 22 h15 une première chauve-souris vola au-dessus de nous, notre guide nous apprit qu'il s'agissait d'une murine à moustaches qui disparut rapidement à nos regards, mais quelques instants plus tard, une murine de Daubenton nous offrait plusieurs passages au-dessus de l'étang. Dans le faisceau lumineux de la lampe de notre guide, nous pûmes tous l'observer. Merci, Monsieur Servranckx.

B.D.

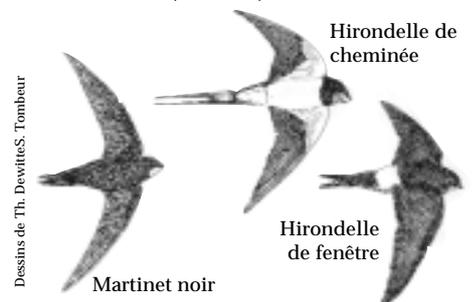
LE MARTINET NOIR

(Suite de la première page)

insectes en vol, s'abreuve en survolant en rase-mottes les pièces d'eau. A la tombée de la nuit, il prend de l'altitude et s'en va planer à demi endormi jusqu'au petit matin à plus de 3.000 mètres d'altitude.

Lorsqu'il est menacé, il est capable d'atteindre la vitesse de 200 km/h ! Pour en savoir davantage sur cet oiseau fascinant vous pouvez vous

procurer cet ouvrage en écrivant au Service de documentation de la DGRN, avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes (Namur).



Dessins de Th. Devittes, Tombeur

Martinet noir

Hirondelle de cheminée

Hirondelle de fenêtre



Voici une plante qui nous est bien familière, peut-être parce que chacun de nous garde à la mémoire le souvenir de l'une ou l'autre rencontre douloureusement "piquante"(1)

C'est une plante vivace, de la famille des urticacées, commune à toutes les régions tempérées du globe jusqu'à 3.000 mètres d'altitude. Elle peut atteindre plus de 1,50 m, fleurit de juin à octobre et se multiplie par graines et rhizomes.

DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE, elle est surtout révélatrice d'un sol riche, bien structuré et apte à être mis en culture.

DANS LA FABRICATION DU COMPOST, avec son parfait équilibre carbone/azote, l'ortie pourrait presque se suffire à elle-même, tellement sa constitution est riche en éléments divers : acétylcholine, acide acétique, acide aminé, acide formique et gallique, calcium, carotène, chlore, chlorophylle, cuivre, fer, histamine, lipides, magnésium, manganèse, potassium, protéines, silice, sodium, soufre, sucres divers, tannin, vitamines A et C.

Grâce à tout cela, elle peut servir d'**accélérateur** et de **régulateur** dans la confection des tas de compost. En **mulch**, c'est-à-dire en couverture de sol, entre les lignes de petits fruits et légumes, elle fournit un humus de première qualité.

EN MACÉRATION, l'ortie peut convenir comme :

- a) **insecticide contre les araignées rouges et jaunes et les pucerons** :
1 kg d'orties fraîches sans racines ni graines immergées dans 10 litres d'eau de pluie ou de source pendant **12 heures**. Tamiser et pulvériser **sans diluer**;
- b) **activateur pour renforcer les plantes contre les acariens et pucerons** :
1 kg d'orties fraîches sans racines ni graines immergées
3 à 4 jours dans 10 litres d'eau de pluie ou de source, au soleil (pour chauffer l'eau). Pulvériser la plante en **diluant 40 à 50 fois**;
- c) **engrais fermenté ou purin** :
- active la végétation, lors d'un retard anormal : pommes de terre, betteraves, céréales, tomates, concombres...,
- stimule la croissance des jeunes plants,
- prépare les sillons avant les semis,
- renforce les racines des arbres fruitiers,
- préserve les feuilles et les jeunes

fruits contre toutes les maladies cryptogamiques ou virus.

Une bonne quantité d'orties dans un grand récipient, en respectant toujours les proportions de 1 kg par 10 litres d'eau de pluie ou de source. Remuez chaque jour, tout en maintenant immergé. Laissez macérer suivant la température ambiante, **une à deux semaines** jusqu'à ce que le liquide dégage une forte odeur, indice d'une fermentation en voie d'achèvement.

L'ORTIE



NE LA JETEZ PAS!

A utiliser sur le sol ou la plante en pulvérisation en **diluant 20 fois**.

Remarques :

Il est déconseillé d'utiliser le purin d'orties sur les choux (piéride du chou) et sur les laitues (brûlure des feuilles tendres).

EN HORTICULTURE, dans le cadre des cultures en association, elle augmente la résistance des végétaux l'environnant, ainsi que la qualité et le rendement des fruits à pulpe, fait croître la teneur en huile essentielle des plantes médicinales de 10 à 80 % !

EN ÉLEVAGE, l'ortie hachée, seule ou en mélange avec du petit lait, du son, de la farine...évite la coccidiose des volailles, ainsi que la diarrhée. On augmente la production des vaches laitières

et la qualité du lait en matières grasses, en incorporant 15 à 25 % de foin d'ortie dans la ration, soit en la donnant fraîche et rapidement cuite.

EN CUISINE, c'est un merveilleux "légume sauvage".

De plus, il pousse en abondance. Le goût des jeunes pousses est très délicat, utilisé dans les omelettes, les salades et même dans la fabrication de certains fromages. On peut également faire une **excellente soupe** (2), de très **bonnes tartes et raviolis**.

EN MÉDECINE, elle s'avère très précieuse dans les cas : d'anémie, d'aphte, pour les cheveux, diabète, diarrhée, énurésie, hémorragies, ménopause, oedème, pour la peau, psoriasis, rhumatismes, sciatique, urticaire...

Dans l'industrie, après extraction de la chlorophylle, sa fibre fournit une toile verte pratiquement indestructible valant presque celle du chanvre. Autrefois, dans le nord de l'Europe, elle servait à la fabrication de cordes et filets de pêche.

Après avoir énuméré toutes les qualités de l'ortie et ses nombreuses utilisations, rendons-lui hommage même s'il est dans sa nature de piquer les maladroits !

(1) La piqûre d'ortie dont la substance est à base d'acide formique peut être rapidement atténuée par le frottement énergique appliqué sur la zone touchée, d'une feuille de plantain ou d'oseille froissée, souvent disponible dans le voisinage même de l'ortie.

(2) Il est conseillé de les consommer en potage ou cuites douze heures après la récolte.

Erik SEVERIN

Références : "L'ortie" par P. VAN ACKER - N° 66 et 67 de la revue "NATURE et PROGRÈS" rue de Dave, 520, 5100 JAMBES.
"Secrets et vertus des plantes médicinales" - Sélection du READER'S DIGEST.
"Jardin et habitat sans pesticides chimiques", ADESA, 12, rue des Canoniers, B-1400 NIVELLES.

*Cet été a enrichi Couture-St-Germain, de deux nouveaux habitants proches du conseil d'administration de Lasne Nature :
Une petite fille : SOPHIE, chez Yves et Laurence Limauge - de Meeus et SILVANEY, petit garçon, chez Olivier et Pascale Scaillet-Lambert.
Aux heureux parents et à ces futurs membres,
(auxquels nous signalons que nous tenons nos réunions le dernier jeudi de chaque mois), nos plus chaleureuses félicitations.*



Lasne Nature

Les aventures de NIC et NAT

Bonjour les amis ! Nic et Nat sont rentrés de vacances, la tête pleine de souvenirs et d'expériences. Nat a fait un long voyage avec ses parents. Quant à Nic, il est allé chez sa grand-mère, qui a un grand jardin. Quel beau jardin ! Grand-mère en cultive une petite partie pour ses besoins et le reste... c'est un jardin sauvage.

On y trouve de tout : quelques arbres, des arbustes et, surtout, une multitude de plantes, herbes et fleurs.

Que de découvertes merveilleuses on peut y faire !

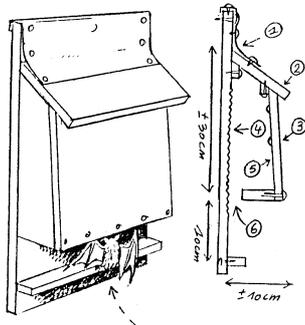
Un coin de prairie fleurie attire les insectes butineurs. Papillons (il en existe plus de 150.000 sortes dans le monde), abeilles, coléoptères et mouches attirent à leur tour les punaises, les sauterelles, les fourmis et, bien sûr, les oiseaux, voire même quelques mammifères.

Il dépend de toi que ton jardin soit aussi accueillant.

Grand-mère aime son jardin naturel et elle est astucieuse : avec Nic, elle a préparé quelques abris pour attirer les animaux. Ils ont, bien entendu, placé ces abris dans des endroits discrets, protégés des intempéries et des dérangements intempestifs. Sur ces croquis, de simples exemples faciles à réaliser.

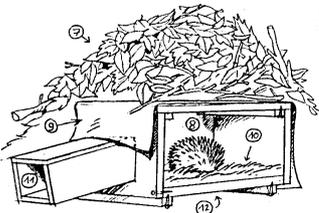
Abri pour chauves-souris.

L'abri sera protégé par une bande de feutre goudronné (1) fixé sur un toit bien oblique avec surplomb (2), il présente une face avant inclinée (3) qui convient à plusieurs espèces. L'intérieur des parois peut être profondément rainuré (4) ou équipé de lattes de bois (5) pour une meilleure préhension. L'entrée (6) située dans le bas du boîtier, est une fente de +/- 2 cm de large.



Abri pour hérissons

Il sera dissimulé sous un gros tas de branches et feuilles mortes (7), une boîte en bois (8) recouverte d'une feuille imperméabilisante (9) (polythène noir par ex. et garnie d'une litière de paille (10), à laquelle l'animal accède par un couloir d'entrée (11) de 10 cm de côté. Cet abri est isolé du sol (12) par des lattes de bois de 1 ou 2 cm de haut.



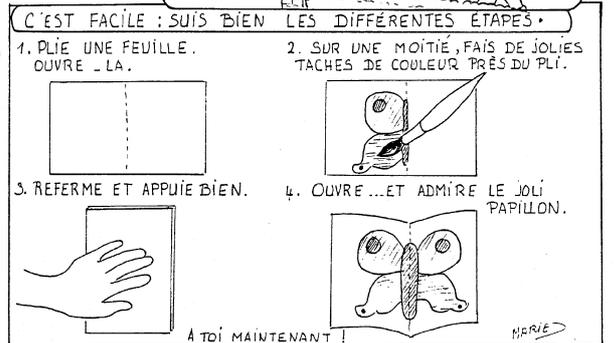
Abri pour perce-oreilles

remplir un pot à fleurs avec des fibres de bois serrées dans un filet. Une fois les perce-oreilles installés dans le pot, suspendre l'abri à proximité d'une colonie de pucerons ouverture vers le bas.



Abri pour batraciens

il se situera, lui, dans une petite fosse recouverte d'une pierre plate bien épaisse.



FICHE n° 13 LE PAON DU JOUR

Ordre des lépidoptères (ailes recouvertes d'écailles)

On le voit de juin à septembre et au printemps. Il ne migre pas, mais il hiverne dans les arbres creux et les maisons. En hiver, le corps est engourdi et son rythme de vie est ralenti.

Comment le reconnaître ?

La chenille vit sur les orties. C'est le papillon d'Europe le plus facile à reconnaître : il est remarquable par ses 4 ocelles (ronds) et ses couleurs vives



FICHE n° 14 L'ORTIE

Famille des urticacées.

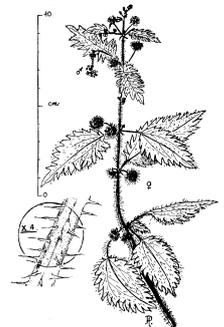
Il en existe 700 espèces réparties dans le monde.

La grande ortie est la plus commune. Aspect : plante élancée à feuilles opposées par 2.

Fleurs : petites en grappes de couleur verdâtre à 4 sépales et sans pétales.

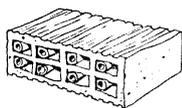
La présence de poils urticants sur la face supérieure des feuilles et sur la tige la distingue des lamiers (ou fausse ortie). Elle pique car elle contient un produit à la base du poil. Celui-ci se casse en piquant la peau et libère l'histamine qui brûle.

Elle abrite une faune très diversifiée dont beaucoup d'espèces différentes de papillons. Vous trouverez en page 5 de ce bulletin quantité d'autres renseignements sur l'ORTIE.



Abri pour abeilles et guêpes solitaires

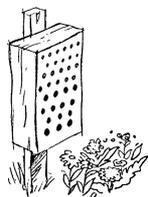
par exemple un gros bloc de bois percé de trous de tailles différentes, ou un petit fagot de tiges et branches creuses bien abritées



dans une boîte de conserve vide, en retrait de quelques centimètres par rapport à

l'orifice. On peut aussi disposer des tronçons de bambous dans une brique à placer sur un mur.

Extrait de "Votre jardin au naturel" publié par la Région wallonne. 1995.



AVIS à nos jeunes lecteurs amateurs du JEU D'ÉCHECS

Si vous êtes curieux et si vous voulez connaître ce jeu captivant, téléphonez-moi.

Un cours gratuit sera organisé pour plusieurs enfants.

K. MOUTAFTCHIEFF
Tél. : 02 / 633 35 03.

EN DIRECT DE NOS FERMES

Des lecteurs nous demandent quelles sont les fermes de notre village où il est possible d'acheter beurre, oeufs et d'autres produits. Nous ne passons pas une ligne de publicité dans notre bulletin, mais nous donnons ci-dessous, avec plaisir quelques adresses. Cette liste est incomplète et nous demandons aux autres fermiers du village qui fournissent directement aux consommateurs de nous donner les renseignements complémentaires que nous nous ferons un plaisir de publier.

Ferme BERGER,
85, rue de la Bâchée à Plancenoit.
Tél. : 633.41.59
Oeufs, poulets, pommes de terre.

Ferme DE COENE / HANNOTELET
3, rue de Payot à Maransart.
Tél. : 633.10.87
Beurre, oeufs, poulets, lapins, fromages et produits laitiers.

Ferme STENUIT
18, rue du Village à Couture-St-Germain
Tél. : 633.10.51. Beurre, lait, oeufs.

Ferme STOUFFS
20, rue du Ry-Beau-Ry à Ohain.
Tél. : 653.73.39.
Poulets, oeufs, beurre, produits laitiers.

1998 ANNÉE DU TIGRE

Au début de ce siècle, quelque 100.000 tigres parcouraient encore l'Asie, de la mer Caspienne à la Sibérie.

On estime aujourd'hui leur nombre entre 5.000 et 7.500.

Trois espèces ont complètement disparu: le tigre du Bali, celui de la Caspienne et de Java.

Ce merveilleux félin vit sur une des plus vastes régions du monde qui dans sa grande partie connaît une démographie galopante (Chine, Inde, Indochine, etc.).

La déforestation, dont une des conséquences est la disparition du gibier, oblige le tigre à sortir de ses territoires de chasse habituels. Il attaque le bétail des communautés vivant à proximité, ce qui irrite bien sûr les éleveurs. Le braconnage fait, lui aussi, des ravages importants.

Depuis plus de mille ans les os de tigres font partie de la pharmacopée de la médecine traditionnelle chinoise.

Cette médecine fait usage de 1000 ingrédients naturels dont 16 sont repris sur les annexes de la CITES, (Convention sur le Commerce International des espèces sauvages menacées, dont entre autres le tigre, le rhinocéros, l'ours.)

Le commerce des os de tigres est particulièrement florissant dans les pays d'Asie, mais un vaste marché existe également aux États-Unis, au Canada, en Australie et dans l'Union Européenne.

Les pressions de la CITES et les menaces de sanctions économiques ont quelque peu amélioré les choses. La Chine suivie par d'autres états a



annoncé en '93 la fin de la vente et de la fabrication de médicaments à base d'organes de tigres.

Le WWF a mis sur pied 37 projets dans 13 pays abritant encore des tigres. Cela va de l'information, l'éducation, la collaboration avec les autorités et les populations locales afin, non seulement de lutter contre le braconnage, et à la protection de l'habitat et aussi à la sauvegarde des biens des populations pour lesquelles sont prévues des indemnités pour le bétail tué.

Parallèlement des discussions sont engagées avec les milieux médicaux afin de les convaincre d'adopter des produits de substitution.

Des résultats appréciables ont déjà été obtenus, mais beaucoup reste à faire. En cette année du Tigre (selon le calendrier chinois) un Fonds d'urgence pour le Tigre a été institué au sein du WWF. Les dons peuvent être envoyés sur le compte : 438-0200081- 84 du WWF.

(d'après PANDA MAGAZINE, publié par le WWF).

Peut-on incorporer les litières d'animaux au compost ménager ?

1. Les litières à base de paille sont compostables sans problème.
 2. Les litières classiques à base d'argile ne sont pas dégradables. Vous retrouveriez les granules d'argile tels quels.
 3. Il existe des litières biodégradables à base de fibres pressées, de paille, de jute ou de sciure (non traitée) qui se décomposeront lors du compostage.
 4. Un bon compost, bien mené depuis plusieurs années peut recevoir les litières pour chats. Riche en micro-organismes, insectes, et vers de terre, et atteignant une température de 50 à 60°, il aura alors un effet stérilisateur.
 5. Il est par contre déconseillé d'ajouter de la litière lors du démarrage d'un compost. En effet, la décomposition risque d'être incomplète, d'où des problèmes d'odeur.
 6. En conclusion, la litière sera dégradable dans un compost bien conduit, objet d'une intense activité microbienne.
- (d'après la "Lettre de l'Eco-consommation")



Yves Servranckx qui nous a guidés avec tant de talent lors de la promenade "à la découverte des chauves-souris" a abordé au cours de cette soirée la question de la protection et de la conservation de la nature. Nous lui avons demandé d'expliciter ses idées pour nos lecteurs.

Voici son texte tel qu'il nous l'a fait parvenir :

Protection ou Conservation ?

Si les deux termes semblent synonymiques, une différence fondamentale réside toutefois dans les objectifs à atteindre dans chacun des cas lorsque les causeries gravitent autour du thème du "Patrimoine".

De même, les méthodes d'investigation et de mise en oeuvre qui découlent de cette distinction divergent.

La protection met à l'abri des nuisances une substance, une matière ou un objet quelconque que l'on affectionne plus particulièrement; en quelque sorte un bouclier protecteur, tandis que la conservation véhicule l'idée de sauvegarde et de maintien.

En parlant de patrimoine, naturel ou autre, la conservation implique une dynamique temporelle par la continuité des faits que la protection, tout en ayant des objectifs tout aussi actifs, ne laisse pas transparaître d'une manière aussi limpide.

Tout patrimoine n'étant que le legs que nous ferons aux générations futures, nous sommes responsables de toute activité sur cette terre et ce au nom de ce lien intergénérationnel. Cette lourde responsabilité que nous ont léguée nos ancêtres nous oblige à une réflexion **ex ante** à toute action en vue d'évaluer autant que possible les effets à long terme; toute influence sur un sous-système naturel (biocénose, biotope, ...) à une induction sur les sous-systèmes avoisinants et par conséquent sur le système dans sa globalité.

De ce fait, nous devons, et nous sommes en mesure de le faire si nous le voulons, considérer nos priorités individuelles comme étant une des particules infinitésimales de

l'ensemble des **desiderata** de notre planète. En d'autres termes, protéger une espèce en particulier n'a de sens que si cette action est sans effet(s) sur les autres espèces; ce qui semble évidemment utopique, voir impossible.

Pour rappel, la polémique récente qui opposa les protecteurs d'une espèce de rapace nocturne et les défenseurs des mammifères volants et nocturnes a failli isoler chacune des parties dans sa monoculture, si un débat intelligent n'était intervenu.

Les actions étant les résultats de méthodologies humaines, il est nécessaire de compter sur les possibles susceptibilités et de mettre en place une politique de conservation ou ce qui est similaire, une politique de **protection interactive** où toutes les "parties" sont prises en compte. La première politique englobant la deuxième tout en reprenant les concepts de celle-ci de manière plus large.

Il n'y a donc pas opposition entre la protection et la conservation mais bien une double distinction et ce, même si les deux termes s'orientent idéologiquement vers un but semblable : elle est temporelle par l'héritage qui lie les générations au-delà de la proximité parents-enfants et spatiale par l'élargissement géographique, écologique et social.

Il est donc possible, de par sa dynamique intrinsèque, de parler de politique de conservation tandis que la protection, prise dans son sens le plus restrictif, est une action plus instantanée.

Yves SERVRANCKX

La chronique de Françoise Bortels

Le Kiosque d'Ohain

Au centre de la place Communale, le kiosque attend, nostalgique, le retour de la fanfare du dimanche.

Ce terme de kiosque, à la résonance un peu bizarre, dérive du turc KYÖCHK. Il est utilisé dès le milieu du XVIII^e siècle pour désigner les pavillons décorant les jardins.

Dans les années 1820, les kiosques se multiplient sur les places publiques ou dans les parcs. Il s'agit d'édicules servant à abriter les musiciens donnant un concert public en plein air. Ils sont en bois et démontables ce qui permet de les protéger pendant l'hiver.

Le kiosque est un édifice circulaire ou polygonal, ouvert de tous côtés dont la toiture d'ardoise est soutenue par des colonnettes de fer forgé, le tout reposant sur un socle de maçonnerie. Les amateurs, désireux d'écouter les

musiciens se tenaient debout, tout autour, dans la prairie ombragée. Dans certains cas, on pouvait louer une chaise de fer pliante, pour quelques centimes.

Le cercle musical d'Ohain, créé en 1907, apportait son concours à toutes les manifestations du village. Parfois, les concerts se donnaient le soir et le kiosque était illuminé, comme à Noël.

Sauf occasion exceptionnelle, les kiosques se sont tus, la radio et les progrès qui ont suivi, les ont enfermés dans le silence.

Photo Jean Denis



EAU, MIROIR DE VIE

Les Réserves Naturelles RNOB viennent de réaliser sous la direction de Christiane PERCSY un film (tiré aussi en cassette vidéo) dont le sous-titre est "Secrets des zones humides du Brabant wallon". C'est un film de sensibilisation sur les zones humides de nos régions car ces milieux, si beaux soient-ils, n'en sont pas moins mal connus et soumis à des pressions humaines très fortes.

Il présente ces milieux et nous entraîne à la découverte de leurs richesses naturelles.

Il est déjà disponible sous forme de cassette vidéo VHS/PAL, d'une durée de 26 minutes et peut être obtenu en versant la somme de 495 F + 85 F de frais d'envoi au compte 000-0255101-88 des RNOB-Brabant, avec la mention "cassette vidéo". Tous renseignements auprès de Ch. Percsy, présidente des RNOB-Brabant Tél. : 02 / 654.18.44.

LA DENDROLOGIE,

La diversité des membres de Lasne Nature est telle que nous pouvons faire appel à un choix exceptionnel de spécialistes en différents domaines. C'est une chance dont nous profitons!

Le 4 juillet nous avons eu le plaisir d'accueillir Philippe de Spoelberch, président de la Société Belge de Dendrologie, passionné d'arbres et passionnant à écouter. Énumérer les dias d'arbres superbes qu'il nous a montrées ne comblerait pas ceux qui n'étaient pas parmi les heureux, présents à cette soirée. La qualité des images et leur beauté étaient telles que de temps à autre un ô admiratif montait spontanément de l'assistance lorsque le givre ou un arc-en-ciel magnifiaient encore le simple spectacle que procure un arbre.

En guise d'introduction, Philippe de Spoelberch nous entretint du climat maritime dont jouit notre pays, c'est-à-dire humide, subissant forcément l'influence des masses d'air océanique qui tempèrent les grands écarts saisonniers que connaissent les pays au climat continental, où les printemps et automnes sont très courts laissant aux étés chauds et aux hivers rigoureux une place prépondérante. Il nous expliqua les conséquences des glaciations et leur influence sur les plantes. Que l'on ne se méprenne pas, ce n'était pas un cours. Simplement, et avec des mots simples, il nous fit communier à cette partie de la botanique qui est sa passion.

Il s'étendit un peu sur les anomalies des arbres qui peuvent de venir de nouvelles variétés avant de retourner, quelquefois,

VOUS CONNAISSEZ ?

à leurs caractères primitifs. Car seuls, un bouturage ou une greffe garantissent la conformité d'un jeune arbre avec la souche mère. Les semis sont souvent sujets à une variante puisque l'apport de pollen ne vient pas nécessairement de la même plante. Longuement, il insista sur la plantation de nouveaux arbres, plantation qui doit généralement suivre l'abat-tage de sujets trop vieux, malades ou dangereux. De plus, le conférencier attira notre attention sur la distance à respecter entre les plants, nous mettant en garde contre les plantations trop rapprochées, cause que les individus ne peuvent épanouir leur élégance et leur majesté sans se gêner l'un l'autre. En fait, nous pêchons souvent par une plantation en surnombre. Il en résulte, dès lors, quelques années plus tard un groupe d'arbres plus vulnérables au vent que le solitaire. Il faut alors éclaircir, et les arbres, ayant souffert du manque d'air et de lumière seront dégarnis du bas et ne présenteront plus une belle silhouette, bien équilibrée.

Les arbres nous survivent, et pendant des générations!

Dans ce domaine, comme ailleurs, gérer c'est prévoir!

Ces quelques mots ne se veulent pas un résumé de cette magnifique soirée. Ils tentent seulement d'en rapporter l'atmosphère qui nous a tous captivés.

Il ne faudrait pas oublier de remercier M. et Mme de Mévius qui nous ont accueillis. Eric de Mévius nous dit que c'était une première puisqu'aussi bien les fresques qui ornent les murs de la salle sont dues à

Nous signalons dans notre AGENDA de dernière page que le DIMANCHE 25 OCTOBRE à 14 h 30, nous irons visiter le parc de Herkenrode, à Wespelaar (propriété du conférencier entre Leuven et Mechelen) qui se compose actuellement de 10 hectares de jardin et 15 hectares d'arboretum en développement. Le parc forestier rassemble une des plus riches collections botaniques privées de plantes ligneuses. On peut y découvrir 5.000 arbres et arbustes de 3.000 variétés différentes. Inscription souhaitée en téléphonant au secrétariat de l'asbl. Un plan d'accès détaillé sera alors envoyé aux participants. P.a.f. 200 F (à payer sur place)

son épouse Marguerite, et que c'en était ce jour l'inauguration. Ces quelques mots furent applaudis en chœur et avec cœur et les félicitations méritées fusèrent vers l'artiste.

Il manquerait quelque chose si j'omettais le couple d'hirondelles qui avait construit son nid au-dessus d'une colonne de la pièce, et ses quatre jeunes qui voletaient par dessus nos têtes, un peu inquiets, comme dame Marguerite, du remueménage occasionné.

Le dernier, mais non le moindre des remerciements alla à Philippe de Spoelberch qui, bien qu'ayant une vie professionnelle intense nous a consacré une soirée, et sa préparation ! Il nous a vus tellement communiant à sa passion qu'il nous convie à une journée porte ouverte en sa propriété ce 25 octobre (voir agenda) et texte ci-dessus pour y faire admirer, réellement alors, son parc et nous en expliquer la vie.

Un tout grand merci, cher Monsieur, et à bientôt.

Marie-Madeleine LECHARLIER

C'EST L'ANNÉE DU CHARME

(Carpinus Betulus)

En 1998, la Région wallonne a décidé de mettre en avant les qualités du charme.

1. Comment reconnaître le charme ?

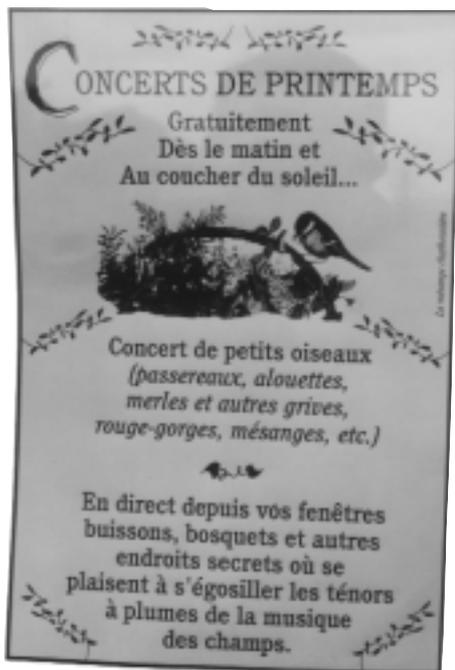
Les charmes sont des arbres ou arbrisseaux à feuilles alternées sur le rameau. On confond souvent ces feuilles avec celles du hêtre (*fagus sylvatica*). Elles ont, en effet, plus ou moins la même taille, la même forme générale de limbe, irrigué de nervures parallèles.

Cependant, on reconnaît la feuille de charme à ses nervures très saillantes. La feuille est doublement dentée, à comparer avec les fins poils blanchâtres qui frangent le bord régulier de la feuille de hêtre. "Le charme d'à dents (d'Adam) est d'hêtre à poils" est l'expression mnémotechnique qui illustre ce dernier critère ! Son écorce est lisse, grise et mince. Le

tronc est cannelé chez les individus âgés.

Les bourgeons sont pointus, collés sur les rameaux. Les chatons mâles et femelles apparaissent fin avril, début mai sur un même arbre en même temps que les feuilles. Le chaton mâle est long de 5 cm environ, de couleur crème et pend au cœur du rameau. On compte de 8 à 24 étamines. Le chaton femelle pend à l'extrémité des rameaux sur les jeunes pousses de l'année. Les fruits en forme de petites noisettes sont entourés d'ailes et forment des grappes.

En automne, les feuilles se colorent en jaune. Elles sont souvent marcescentes (c'est-à-dire qu'elles ne tombent qu'au printemps avec la poussée de sève).



Affiche découverte à la vitrine d'une boulangerie de Provence

Suite en page 10



C'EST L'ANNÉE DU CHARME

(suite de la page 9)

2. Son histoire

Le charme qui, au début de notre ère, était largement répandu l'est devenu nettement moins dans nos forêts modernes. A quoi cela est-il dû ?

Recépié tous les 10 à 30 ans, les taillis fournissaient le bois de chauffage (celui de charme a un pouvoir calorifique inégalé), le bois de mine (la résistance des étais de charme est exceptionnelle), l'écorce pour les tanneurs, le charbon de bois pour les forges, la verrerie. Le bois de charme, dur et solide, était jadis le seul qu'on employait pour tailler les engrenages des moulins et les moyeux des charrettes. On l'utilise encore dans la fabrication des marteaux de piano et des tables de boucherie. En forêt, nous le rencontrons régulièrement associé au chêne. Le charme pousse très bien dans la mi-ombre du chêne. Avec la mode des jardins "à la française" au XVIII^e siècle, le charme est employé à grande échelle pour créer des charmilles et des haies taillées au cordeau.

3. Et aujourd'hui ?

L'aspect économique du charme ayant presque disparu, il lui reste les jardins. La haie de charmes clôt les jardins des particuliers, soucieux de planter un arbuste de nos régions plus accueillant pour la faune et plus seyant pour le paysage que la clôture de béton ou le rideau de conifères. On ne saurait trop le conseiller. La haie de charmes est en effet peu coûteuse et ne déroge pas à une esthétique rigoureuse.

4. En Wallonie et à Lasne

Le champion des charmes se trouve dans le parc du château du Roeulx. C'est un charme têtard ou cépée. Il mesure 590 cm de circonférence à 80 cm du sol. Près de chez nous, à Court-St-Etienne, dans le parc de Wisterzée, accessible au public,



croît un charme au tronc unique de 410 cm de tour de taille. À Mazy, près de Gembloux, pousse une bizarrerie naturelle. Au creux d'une cépée de charme, un tilleul de 5 mètres de tour se hausse du col pour survivre. L'ensemble approche les 8,5 m de circonférence. La charmille de Beloeil, au château des Princes de Ligne, est célèbre dans l'Europe entière. Elle date dans sa forme actuelle du XVIII^e siècle. La charmille couvre 6 hectares. Mises bout à bout, les charmilles formeraient une allée de dix kilomètres, un écran de 55.000 m², à tailler chaque année ! Une autre charmille est classée comme monument. Elle se situe au Haut-Maret à La Reid (Province de Liège). Cette allée couverte mesure 573 mètres de long. C'est la plus longue promenade couverte d'Europe. À Lasne, point de champion. De belles haies, certaines déjà anciennes, existent dans de nombreux jardins. Quelques arbres isolés ou en sous-bois atteignent des dimensions respectables. De beaux charmes taillés en têtard sub-

sistent ça et là.

Si, près de chez vous, vous connaissez de beaux charmes ou d'autres arbres qui vous semblent remarquables, écrivez-nous pour le signaler. Merci d'avance.

Yves LIMAUGE

Bibliographie

"Le charme" brochure publiée par le Ministère de la Région wallonne. Division Nature et Forêts.
"Arbres de Belgique" Fondation Spoelberch-Artis.
"Arbres d'Europe occidentale" A.Mitchell-J.Wilkinson. Ed. Arthaud.
"Géants au pied d'argile" B.Stassen. Ed. Le Marronnier- Région wallonne.

Encombrants, papiers et cartons

ATTENTION !

Ces collectes étant en complète réorganisation, tous changements seront communiqués par un "toutes-boîtes" édité par l'Administration communale.

Papiers et cartons

Dans les rues dont les poubelles sont enlevées le lundi :

les lundis 14 sept. - 12 oct. et 9 nov.

Dans les rues du mardi :

les lundis 7 sept. - 5 oct. et 2 nov.

Dans les rues du mercredi et du vendredi :

les lundis 21 sept. - 19 oct. et 16 nov.

Dans les rues du jeudi :

les lundis 28 sept. - 26 oct. et 23 nov..

Encombrants

Désormais, il y aura par an 4 enlèvements d'encombrants ménagers **INCINÉRABLES** (c'est-à-dire, emballages, récipients, meubles, etc., aisément portables par 2 hommes), et pour la première fois en **NOVEMBRE**.

Lundi 23, dans les rues dont les poubelles sont enlevées le lundi.

Mardi 24, dans les rues du mardi.

Mercredi 25, dans les rues du mercredi.

Jeudi 26, dans les rues du jeudi.

Vendredi 27, dans les rues du vendredi.

Les encombrants NON INCINÉRABLES

(métaux, etc.) seront, eux, enlevés 2 fois par an et tout d'abord en **NOVEMBRE**.
Lundi 16 - mardi 17 - mercredi 18 - jeudi 19 et vendredi 20 novembre.

N'oubliez pas d'apposer une vignette sur chaque gros encombrant.



le courrier des lecteurs

Chapelle Robert...et Napoléon
Un de nos lecteurs apporte quelques précisions extraites du livre de Jacques Logie " Waterloo, l'évitable défaite" :
"La tradition veut que les troupes aperçues par Napoléon à une heure sur les hauteurs de Saint-Lambert se fussent trouvées à la chapelle Saint-Robert. Cette assertion est très vraisemblable car la chapelle était à l'époque visible depuis Rossomme ce

qui n'était pas le cas du village de Chapelle-Saint-Lambert."



P.H. (Bruxelles)

La Belle-Alliance...
autre son de cloche (larges extraits).
On ne peut laisser passer sans réactions, la lettre de votre lecteur, M.D. à

propos de la Belle-Alliance, ni une partie de votre réponse concernant son parking, mais comme toujours, il faut voir l'ensemble du problème, compte tenu d'intérêts contradictoires. Permettez-moi donc de réagir amicalement.

I. D'abord, on ne peut accorder de poids à l'acharnement contre le dancing de la Belle-Alliance, ni d'un des voisins proches,... ni d'inconditionnels du camp britannique sur le champ de bataille, ne pardonnant pas au propriétaire de l'illustre ferme, d'avoir laissé installer une plaque



COMMANDEZ DES MAINTENANT VOS CARTES DE VOEUX

Les commandes nous parvenant en décembre seront honorées, mais risquent d'arriver un peu tard chez vous.

Rappelons que si pas mal de nos cartes postales des premières éditions sont épuisées, une nouvelle série de 9 cartes a été éditée.

Il s'agit des vues suivantes :

1. Place Communale d'Ohain (réédition).
5. Vallée du Smohain (réédition).
7. Église de Couture-St-Germain (réédition, autre cadrage).
21. Petit étang à Lasne (dans le fond, église de Couture).
22. Jardins d'Aywiers.
23. Croix du Bailli au bord de l'étang de Maransart.
24. Église de Lasne.
25. Place Communale d'Ohain (hiver).
26. Rue de l'église St-Etienne.

Il reste quelques exemplaires des cartes 4 (Place de Plancenoit la nuit) - 11 (ferme de la Kelle) - 12 (rue du Chêne au Corbeau) - 15 (Place de Plancenoit) - 16 (réserve du Ru Milhoux) et 18 (porte St-Benoît, abbaye d'Aywiers).

Envoi après paiement au compte 001-2326233-55 DE L'ASBL LASNE NATURE.

CARTES POSTALES : 20 F la carte (frais d'expédition de 32 F jusqu'à 10 cartes et 50 F au delà).

CARTES DE VOEUX, c'est à dire ces cartes postales collées sur carton double avec, à l'intérieur, la mention manuscrite "Meilleurs voeux" + enveloppe : 30 F (frais d'expédition de 50 F jusqu'à 10 cartes et 80 F au delà).

OFFREZ... OU FAITES VOUS OFFRIR

Notre **carte des CHEMINS et SENTIERS** :
200 F pour l'édition noir et blanc et 400 F pour celle colorisée à la main.

A verser au même compte 001-2326233-55.

La nouvelle édition du livre "**Lasne et ses balades**"

La "Bible" de tous les Lasnois (et de leurs amis).

220 pages d'un format pratique (115 x 225). Plus d'une centaine de photos et cartes, douze propositions de promenades, un index complet : 575 F (+ 80 F d'expédition) à verser au compte SPECIAL :

001-2693758-47 de Lasne Nature (livres).

ET POURQUOI PAS UNE COTISATION À LASNE NATURE ?

La cotisation annuelle minimum est de 300 francs à verser au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature.

Les labels ci-contre, vous garantissent le respect des réglementations de l'agriculture biologique.



Pays-Bas



France



Belgique
France



Belgique



Allemagne

Vous pouvez nous atteindre à ces numéros :

PRÉSIDENTE :

Yves LIMAUGE au 633 28 23

SECRETARIAT ET RÉDACTION :

Didier GELUCK au 633 30 24

TRÉSORERIE :

Joël DULLIER au 654 09 02

GRUPE SENTIERS :

Pascale LAMBERT au 633 64 90

Paul LECHARLIER au 633 15 87

RÉSERVE NATURELLE DU RU MILHOUX :

Erik SEVERIN au 653 55 79 après 20h.

CONSERVATEUR DE LA RÉSERVE :

Eric de MEVIUS au 633 30 29

EAU ET POLLUTIONS :

Alain CHARLIER au 633 41 93 après 18h.

URBANISME,

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

Fernand DEBREYNE au 633 13 50

GRUPE BATRACIENS :

Johanna LEUPEN au 633 24 71

CONTACTS AVEC LES ÉCOLES. FLORE, FAUNE :

Françoise TOBIE au 633 35 03

commémorative du service de santé français là où, le 18 juin 1815, il a soigné amis et ennemis !

2. La priorité absolue au-delà des règlements, est la sécurité des personnes et hélas, j'en connais un bout concernant des jeunes tués par des chauffards le long des routes; le parking est donc une bonne chose et je comprends l'indulgence de la Commune !

3. Le parking a aussi une autre utilité, celle d'être mis à la disposition lors de grandes commémorations de la

bataille. De surcroît, vu les investissements projetés, l'aspect "sud", français, de la morne plaine, connaîtra des développements touristiques importants; ce parking sera donc bien utile.

4. Il est souhaitable de respecter la loi, mais le respect matériel et moral de lieux et de monuments historiques compte davantage. ...pour ma part, je trouve l'environnement plus malmené par la présence, en ces hauts lieux, de deux établissements dont les néons attirent une certaine clientèle masculine; des pierres plutôt que du gazon sur

un parking qui ne modifie pas le relief du sol, est-ce grave? Voyons plutôt que faire à propos de ces maisons, là.

5. Reste le problème du festival! C'est utile une fois par an, si l'on ne veut pas faire vivre les jeunes dans un désert; et une fois par an, la police pourrait imaginer, aux frais des organisateurs, des dispositifs spéciaux de parking et de sécurité; sauf si l'on veut rassembler 10.000 personnes. Le parking est d'ailleurs suffisamment grand pour avoir une fonction mixte.



Pr. J-E. H. Genvat



AGENDA

SEPTEMBRE

- VENDREDI 4, SAMEDI 5, DIMANCHE 6** **SALON VALERIANE**, Palais des expositions de Namur. Salon international pour notre santé et celle de la terre. 250 exposants sur 10.000 m². Organisation : asbl NATURE ET PROGRÈS.
- DIMANCHE 6** 45^{ème} **JOURNÉE NATIONALE DE LA PROTECTION DE LA NATURE** à DOISCHE-VIROINVAL sur le thème "Pas de frontières pour les parcs naturels". La coopération transfrontalière et transrégionale en matière de gestion de la nature et du paysage. Colloque, expositions et excursions. Accueil au Centre culturel de Nismes (Viroinval).
- SAMEDI 12 DIMANCHE 13** **10^{èmes} JOURNÉES DU PATRIMOINE LE PATRIMOINE EN FÊTE... FAITES DU PATRIMOINE.**
À LASNE : Journées Robert GOFFIN, né il y a 100 ans.
SAMEDI 12 : 12h : inauguration de la plaque commémorative sur la façade de la pharmacie de la rue de l'Église-St-Etienne, puis recueillement au Monument Goffin de la place Communale.
14h30, vernissage de l'exposition qui lui est consacrée au JARDIN de LUMIÈRE, ancienne ferme Cordier, place Communale (exposition ouverte jusqu'au lundi).
19h30, dans la même salle, concert de jazz classique inspiré par Robert Goffin.
- DIMANCHE 20** **REPRISE DES JOURNÉES DE GESTION DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX.**
Toutes les aides sont les bienvenues.
Rendez-vous à partir de 9h30 ou à tout moment de la journée au bord de la Réserve, rue à la Croix (perpendiculaire à la rue de l'Abbaye). Bottes indispensables.
Annoncez votre venue en téléphonant aux n° 02/ 633.30.29 ou 653.55.79 afin que nous puissions prévoir le nombre d'instruments de travail et la quantité de potage nécessaires.
- JEUDI 24** Centre sportif et culturel de Maransart.
RÉUNIONS MENSUELLES DE LASNE NATURE:
18h30 Groupe SENTIERS - 20h Réunion plénière.

OCTOBRE

- VENDREDI 2, SAMEDI 3, DIMANCHE 4** **13^{ème} FÊTE DES PLANTES ET DU JARDIN.**
De 10 à 18h. Ancienne Abbaye d'Aywiers, rue de l'Abbaye, 14, 1380 LASNE.
130 professionnels du jardin. Conférences : Les plus belles variétés de viburnums - Les maladies des arbres fruitiers - Les légumes oubliés. Animations et visites guidées.
- SAMEDI 3** **A la découverte des CHAMPIGNONS.**
Promenade sous la conduite de Luciano d'ANDREA et Elisabeth FAUVILLE, guides Nature du Brabant.
R.V. à 14h00 au parking de la ferme du château de La Hulpe.
- DIMANCHE 18** **JOURNÉE DE GESTION DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX.**
(voyez le texte de la journée du 20 septembre)
- DIMANCHE 25** Suite au succès de la conférence illustrée que Philippe de SPOELBERCH, président de la Société de Dendrologie de Belgique donna le 4 juillet dernier sur les "Arbres de nos régions", **VISITE à 14h30 DU DOMAINE DE HERKENRODE À 3150 WESPELAAR**, qui aura revêtu ses couleurs d'automne.
Détails page 9. Réservation souhaitée au 02/633.30.24. Covoiturage à envisager. Un plan d'accès sera envoyé aux inscrits.
P.A.F. : 200 F à payer sur place.
- JEUDI 29** Centre sportif et culturel de Maransart à 20h
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LASNE NATURE (voir communiqué spécial en page 3 de ce bulletin).

NOVEMBRE

- DIMANCHE 15** **JOURNÉE DE GESTION DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX**
(voir texte de la journée du 20 septembre).
- JEUDI 26** Centre sportif et culturel de Maransart
RÉUNIONS MENSUELLES DE LASNE NATURE
18h30 Groupe SENTIERS - 20h réunion plénière.

MOTS CROISÉS

SOLUTION DU N° 34

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	B	O	T	A	N	I	S	T	E	S
2	O	P	O	P	A	N	A	X		A
3	U	T	R	I	C	U	L	E		R
4	R	A	P	A		I	S	A	R	D
5	R		I		S	T	E	R	A	I
6	A	I	L	L	A					I
7	C	O	L	E	O	P	T	E	R	E
8	H	U	E	S		N	E	B	E	L
9	E	L	S	E	N	E	U	R		L
10	S	A		S	A	U	M	O	N	E

Horizontalement

- Mesure pour la pluie aussi. • 2. Qui s'écarte du bon sens.
- Revenu minimum d'insertion. - Initiales d'un Belge célèbre. - Compte courant postal. • 4. Ameublit le sol. - Interjection. • 5. Plante tinctoriale. • 6. Ruine-de-Rome. • 7. Interjection. - Superpose, de dr. à g. - Chrome. • 8. Pronom. - Aber. - Grecque. • 9. Décontracté. - Un flamand. • 10. Taillée en laissant autour des formes une certaine quantité de matière.

Verticalement

- Produit intensivement les légumes. • 2. Société américaine de matériel informatique. - Commune suisse. • 3. Circulent en Roumanie. - Décimètre. - M² de terre. • 4. Lawrencium. - Permet de nourrir les agneaux prématurés. • 5. Apport d'eau pour compenser l'insuffisance de précipitations. • 6. Telle est la famille du tulipier. • 7. Pronom. - Table de boucherie. • 8. Toutes taxes comprises. - Romains. - Rait. • 9. Raffinée. • 10. Attendrons avec confiance.